



B É A T R I C E
D E S A G N E A U X

H U I S S I E R S D E J U S T I C E

☎ 01 45 22 21 04

☎ 01 45 22 42 55

@ contact@etudedesagneaux.fr

23, bis rue de Constantinople
75008 PARIS

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX ET LE QUATRE MARS

A LA DEMANDE DE :

Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 71 rue Riquet à PARIS 18e (75018), représenté par son syndic le Cabinet ROUMILHAC, SAS unipersonnelle au capital de 100.000 €, exerçant sous le nom commercial Cabinet JOURDAN, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 480 708 858, dont le siège social est sis 58 rue Beaubourg 75003 Paris, prise en la personne de son Président la SA Cabinet JOURDAN, au capital de 200.000 €, dont le siège est sis 41 avenue André Morizet à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège (habilité par l'Assemblée Générale en date 23 septembre 2024 -article 55 du décret du 17 mars 1967).

Exposé de la requérante :

Qu'en vertu de la grosse du jugement en date du 3 mars 2025 du Tribunal judiciaire de Paris signifié le 31/03/2025 et définitif suivant certificat de non-opposition du 3/12/2025 et certificat de non-pourvoi du 8 janvier 2026.

Et suite au COMMANDEMENT de Payer délivré à

Monsieur

Et demeuré infructueux.

Elle me requière de procéder au Procès-verbal de description des biens lui appartenant et sis à PARIS 18ème (75018), 71 rue Riquet, cadastrés Section DD n° 39 pour 3700 m2 , formant le lot de copropriété numéro QUARANTE HUIT (48) consistant en un appartement et les 9/1.000 des parties communes générales,

Déférant à cette réquisition,

Je, Béatrice DESAGNEAUX, Commissaire de Justice Associée, membre de la SASU BEATRICE DESAGNEAUX, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice Associés à la résidence de PARIS, 23 Bis, Rue de Constantinople, soussignée,

Me suis rendue ce jour au 71 rue Riquet 75018 paris, où là étant, en présence des Force de Police du Commissariat du 18 ème Arrondissement de Paris , du Serrurier Monsieur Alexandre BERNARDIN et de Monsieur Jean louis CHIERE, Cabinet Paillard HPUC

J'ai procédé aux constatations suivantes :

Personne ne répond à mes appels.

La porte d'accès est en mauvais état et ouverte partiellement.

Les lieux paraissent squattés mais ne semblent pas habités régulièrement.(aucun vêtement à l'intérieur, pas de papier, pas de nourriture)

Aucun nom de personne n'a pu être relevé à l'intérieur.

Extérieur :

Le lot est situé dans la cour de l'immeuble à droite au Rez de Chaussée.

L'accès s'effectue par une porte en mauvais état.









Local :

J'accède au local.

Il est composé d'une petite entrée avec coin évier, d'un débarras et d'une chambre.

Dans l'ensemble le sol est carrelé et est en mauvais état.

Les murs et plafond sont en mauvais état.

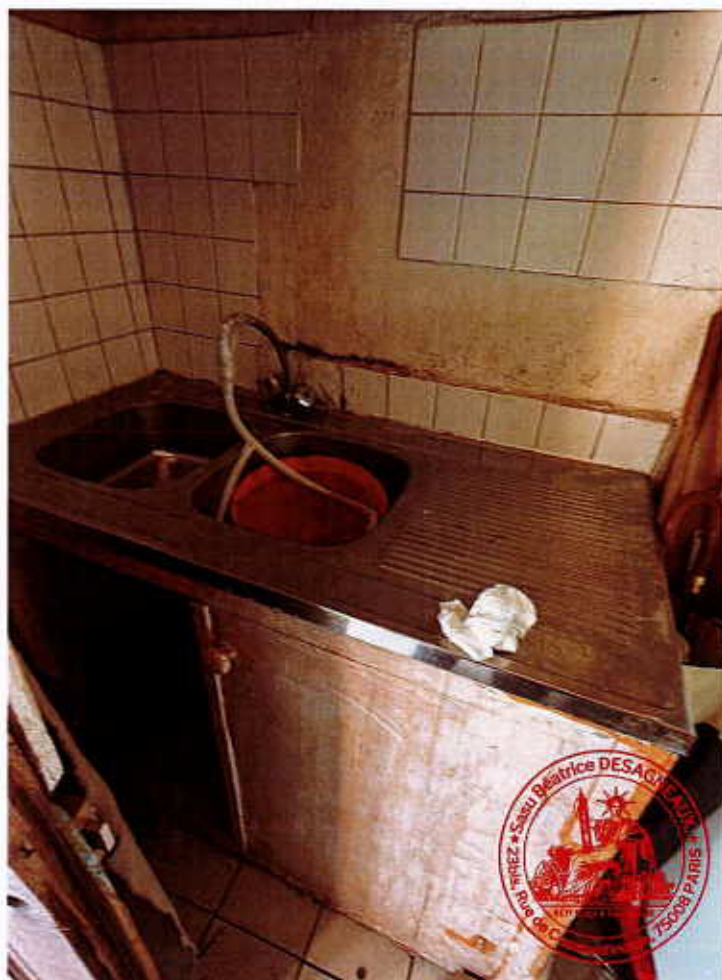
Dans l'entrée, je note la présence d'un point d'eau avec un évier. L'ensemble est en mauvais état, l'évier fuit et provoque des infiltrations sur le mur de façade.

La chambre est éclairée par une fenêtre donnant sur la cour.

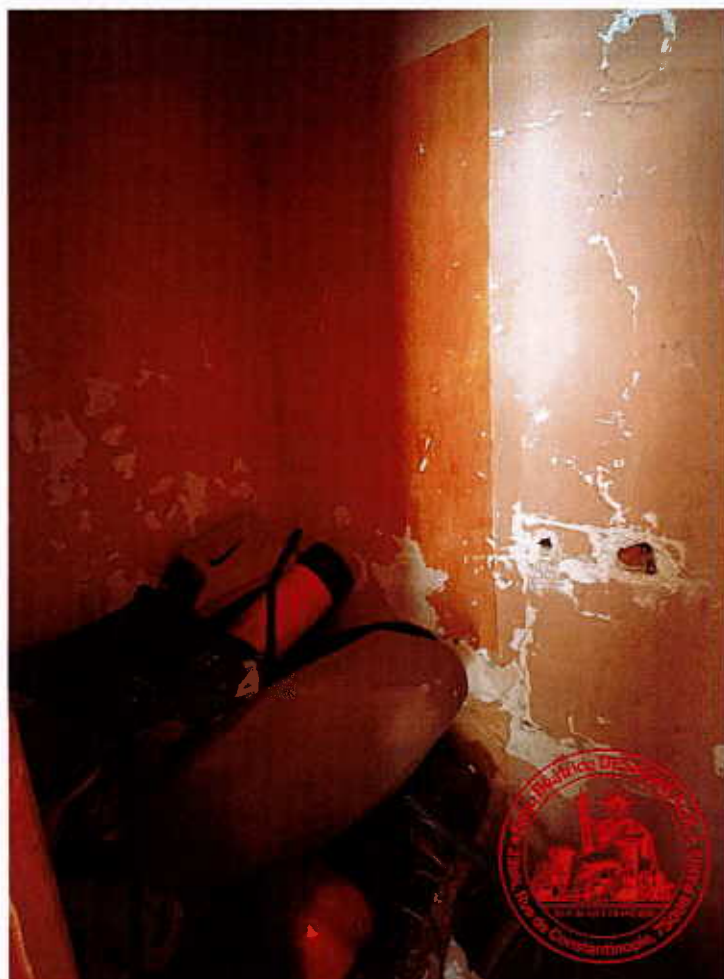
Je note l'absence de chauffage dans le local.

L'ensemble est très vétuste.

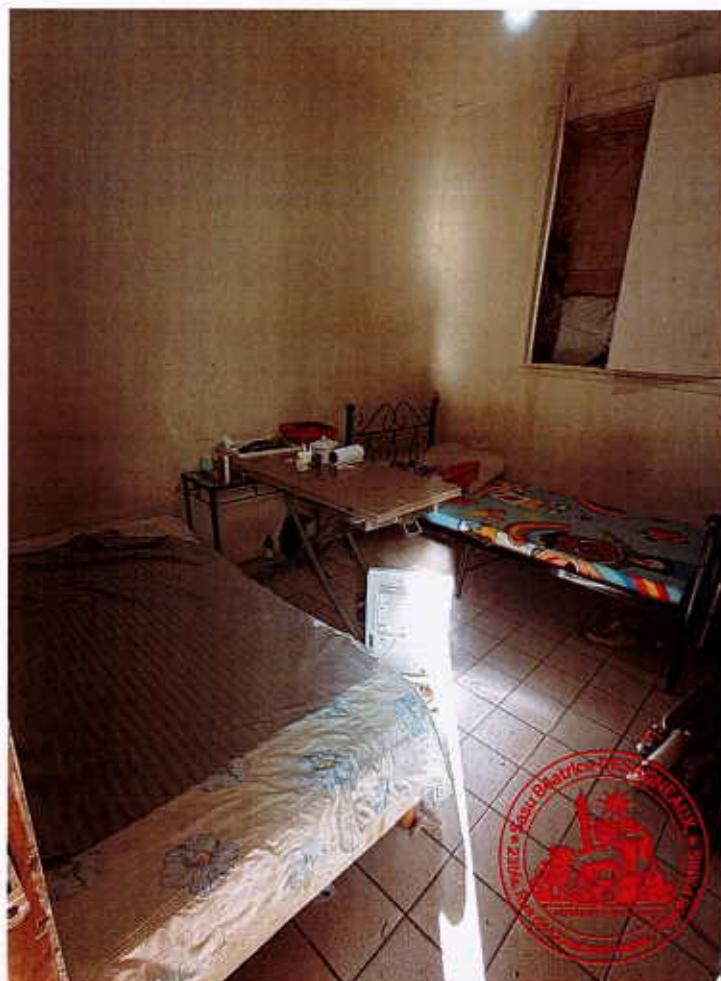














Telles sont les constatations faites ce jour au 71 rue Riquet, 75018 paris, de tout quoi j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat, avec photographies, pour servir et valoir ce que de droit.

Commissaire de Justice
Maître Béatrice DESAGNEAUX

